

2022/01/06

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 janvier 2022 - Délibération n° 2022/01/06

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA « REALISATION D'UNE ETUDE D'HARMONISATION DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ».

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 janvier 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – SARTY Denis – SIMON CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick - GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVÉ Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas -DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

Etaients excusés : FAURE Josette – BOUDEAU Philippe - RIGAUD Régis - FINI Alain – BOSLE Alain – FLOIRAT Myriam – CLOCHON Bruno – POITOU Delphine - AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TROUSSET Patrick – RICARD Jean-Michel - CAILLAUD Monique.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme FAURE Josette donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. BOSLE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément.
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas.
8. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
10. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à Mme DESSEAUVÉ Nadine.

Suppléance : M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno - M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. FERRAND Marc.

En exercice	Présents	Votants			
64	44	54			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
44	-	-	-	-	-

Le Président expose que plusieurs réunions se sont tenues en 2021, entre cinq collectivités (Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, SIVOM d'Auzances-Bellegarde, SIVOM de Chénérailles, Communauté de Communes Creuse Grand Sud, et Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest), pour discuter sur l'avenir de la gestion des déchets.

Considérant les nouvelles réglementations concernant les déchets (Extension des Consignes de tri, Installation de Stockage des Déchets non dangereux, traitement des déchets creusois) ;
 Considérant la nécessité de maîtriser les dépenses (minorer les effets de la TGAP) ;
 Considérant l'importance de mutualiser les moyens, tout en conservant les spécificités de chacune des collectivités ;
 Les échanges ont abouti à une proposition de réalisation d'une étude d'harmonisation du service de gestion des déchets ménagers, à l'échelle de ces 5 territoires.

Cette étude nécessite la formation d'un groupement de commandes conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, porté par la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Un projet de cahier des charges a été élaboré conjointement par la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, le SIVOM d'Auzances-Bellegarde, le SIVOM de Chénérailles et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est appelée à se positionner sur cette démarche.

Il s'agit de disposer d'une étude organisationnelle et géographique visant à harmoniser les coûts, le service (collecte, transport, traitement) et la TEOM quant à la situation et à l'évolution de son Service Public de Gestion des Déchets (SPGD). Cette étude permettrait de définir en particulier :

- Ⓢ une nouvelle organisation optimisée de la collecte des déchets ménagers, harmonisée sur tout le territoire ;
- Ⓢ une harmonisation de la TEOM ;
- Ⓢ un prestataire commun et / ou l'exploitation en régie ;
- Ⓢ une mutualisation des moyens ;
- Ⓢ une étude préalable à la mise en œuvre d'une tarification incitative ;
- Ⓢ une réflexion sur l'implantation de déchetteries, et de quais de transfert.

L'opération peut bénéficier des financements de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Le plan de financement prévisionnel, hors territoire CSO, est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Frais de réalisation de l'étude	40 000€	ADEME (70%)	28 000€
		Région NA (10%)	4 000€
		Autofinancement (20%)	8 000€
Total dépenses	40 000€	Total recettes	40 000€

Le Conseil Départemental pourrait fournir un appui technique portant notamment sur la finalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE), l'analyse des offres, le suivi de l'étude.

Calendrier prévisionnel :

- Ⓢ Janvier 2022 : Constitution du groupement de commande / Finalisation du DCE
- Ⓢ Février 2022 : Lancement de la consultation
- Ⓢ Avril 2022 : Attribution du marché.
- Ⓢ Démarrage de l'étude au printemps 2022
- Ⓢ Début 2023 Fin de l'étude (durée prévisionnelle : 10 mois)

Le Conseil communautaire Marche et Combraille en Aquitaine ayant délibéré favorablement sur le portage du groupement de commande, le Président invite le Conseil à se prononcer.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 023-200067189-20220125-20220106B-AR

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire

- Valide l'intégration du groupement de commandes pour la réalisation d'un service de gestion des déchets ménagers porté par la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,
Martine LAPORTE.

